

# La fondation de Cîteaux

par Dom Polycarpe F. Zakar O. Cist.

- 1 - LA FONDATION DU MONASTERE DE CITEAUX
- 2 - QUELQUES MOTS A PROPOS DES SOURCES
- 3 - LES DEBUTS DE CITEAUX ET LA REGLE DE ST BENOIT
- 4 - LA FONDATION DE CITEAUX SELON L'EXORDIUM CISTERCII ET L'EXORDIUM PARVUM
- 5 - LE MOMENT ET LE LIEU DE LA FONDATION DE CITEAUX
- 6 - SAINT ROBERT, PREMIER ABBE DE CITEAUX
- 7 - LE BUT ET LA SIGNIFICATION DE LA FONDATION DE CITEAUX

## 1 - LA FONDATION DU MONASTERE DE CITEAUX

En l'année 1098, l'Abbé Robert et vingt-et-un de ses compagnons quittèrent le monastère de Molesme, et se rendirent en un lieu appelé Cistercium, à vingt km environ de la ville de Dijon. Là, ils établirent un nouveau monastère qui, durant vingt ans environ, porta simplement le nom de *Novum Monasterium*.

Dans l'opinion de beaucoup, même encore de nos jours, cette fondation advint comme une réponse au fait que la discipline religieuse des "Bénédictins", y compris ceux de Molesme, s'était relâchée et nécessitait quelque réforme. Et donc, selon cette théorie, l' "Ordre Cistercien" apparut comme "une version réformée" du monachisme Bénédictin. Cependant, du fait qu'aucun événement historique n'est aussi simple qu'il le semble

dans la forme concise de sa rédaction littéraire, cet article a la tâche d'éclaircir la question, de décrire ce qui s'est passé à Cîteaux en 1098, et ensuite, d'assigner sa signification à la fondation.

Si le mot "Ordre" (dans le sens canonique d'ordre religieux) est employé dans sa signification actuelle, on doit établir avant tout qu'il y a 900 ans, personne ne pouvait penser à "fonder l'Ordre Cistercien", pour la simple raison qu'au XI<sup>ème</sup> siècle il n'existait pas encore d' "ordre religieux" en tant que tel, y compris l' "Ordre Bénédictin". En fait, au sens strict, ce que nous appelons aujourd'hui l' "Ordre Bénédictin" est seulement une confédération de congrégations monastiques (créée sous le Pape Léon XIII, le 12 juillet 1893), ayant elle-même statué au moment de son établissement qu'elle n'avait pas l'intention de constituer un "Ordre" au sens canonique. Les religieux, hommes et femmes, qui écrivent après leur nom les trois lettres OSB (Ordinis Sancti Benedicti), signifient uniquement par là qu'ils appartiennent à une congrégation religieuse vivant selon la Règle de Saint Benoît. Au XI<sup>ème</sup> siècle, le mot "ordre" en lien avec une organisation religieuse signifiait seulement "mode de vie" ou "observance".

## 2 - QUELQUES MOTS A PROPOS DES SOURCES

Pendant des siècles, les historiens tirèrent leur connaissance sur les origines de Cîteaux de deux documents, deux "Exordia", l'*Exordium Magnum* et l'*Exordium Parvum*. Le premier est une oeuvre composée de faits, de légendes et de réflexions théologiques. Le nom de son auteur est Konrad ; il était moine de Clairvaux et acheva ce travail dans les dernières années du XII<sup>ème</sup> siècle. Lorsqu'il mourut en 1221, il était Abbé d'Eberbach. Le second ouvrage, antérieur, est une compilation beaucoup plus courte, qui contient cependant des données historiques bien plus fiables sur les origines de Cîteaux. Il est composé de dix-sept petits chapitres, et son auteur est inconnu.

La première découverte importante de l'historiographie moderne concernant les origines de Cîteaux eut lieu au commencement de notre siècle lorsque Tiburtius Hümpfner, moine de Zirc en Hongrie, trouva en Autriche un manuscrit contenant le texte intégral de l'*Exordium Magnum*. Il put montrer, sur la base de ce manuscrit, qu'après la canonisation de saint Robert en 1222, les chapitres de l'*Exordium Magnum* qui critiquaient Robert sur son abandon de Cîteaux furent retirés, et c'est seulement un texte mutilé qui fut transcrit dans la plus grande partie des codici. La publication, faite par Fr. Hümpfner en 1908, des passages inconnus jusqu'alors, conduisit les historiens à supposer que l'on pouvait s'attendre inévitablement à d'autres surprises au sujet des premiers temps de Cîteaux.

Ces découvertes ne se firent pas attendre longtemps. En 1927, un Chanoine de Toulouse, un ancien Trappiste nommé Robert Trilhe, découvrit un manuscrit contenant à la fois un bref résumé de deux chapitres sur les origines de Cîteaux et la *Carta Caritatis*, la première constitution des Cisterciens, en une version de quatre chapitres, plus courte que le texte connu. Cependant, une découverte plus importante que fit

Trilhe, fut de reconnaître que ce "résumé" de la *Carta Caritatis* était en fait une version précédente, et encore inconnue, du texte lui-même. Une troisième découverte eut lieu en 1939 à Ljubljana (Slovénie) lorsque Josef Turk mit la main sur une version encore antérieure du même document, qui avait été perdue, et qu'il nomma *Carta Caritatis Prior*.

Après la seconde guerre mondiale commença la recherche systématique et la comparaison des sources, et il devint bientôt clair que toutes les opinions précédentes au sujet de l'*Exordium Parvum* avaient été incorrectes. Deux corrections fondamentales devaient spécialement être apportées : premièrement, il n'avait pas été écrit en 1119, mais plus tard ; deuxièmement, il n'avait pas été composé comme une "introduction" historique à la *Carta Caritatis*, mais était plutôt une deuxième version d'un document antérieur et plus court, que Trilhe avait découvert et nommé l'*Exordium Cistercii*. Suite à ces découvertes, les historiens commencèrent à réaliser que Cîteaux avait été établie comme une fondation parmi beaucoup d'autres semblables et que, pour pouvoir raconter "l'histoire vraie" de cette fondation, il faut considérer son contexte historique, incluant tous les mouvements monastiques qui lui étaient contemporains.

### 3 - LES DEBUTS DE CITEAUX ET LA REGLE DE ST BENOIT

Aussi bien l'*Exordium Magnum* que l'*Exordium Parvum* soulignaient que Cîteaux avait été fondé dans le but d'un retour à la "pureté" de la Règle de St. Benoît (*puritas Regulae, rectitudo Regulae*). Que signifiait ce terme à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle ? Pour en comprendre le sens, nous devons jeter un regard rapide sur la manière dont la Règle a été historiquement utilisée dans le Monachisme occidental.

Les Règles, dont la fin ultime est d'organiser la vie monastique au service de l'Évangile, commencèrent à être écrites dès le IV<sup>ème</sup> siècle. La Règle de St. Benoît, rédigée au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle, se distingua pour prendre une place de choix parmi ces premières Règles. Selon la Règle Bénédictine, le monastère est l'école du service de Dieu, dans laquelle les moines vivant en communauté sous leur chef, le Christ, sont conduits sur la voie des commandements de Dieu. Leur vie représente un équilibre où la Louange de Dieu (*opus Dei*), la lecture spirituelle (*lectio divina*), le travail manuel (*labor manuum*) et les autres occupations journalières se fondent harmonieusement.

Pour les fondateurs de Cîteaux, tout comme pour les moines du Moyen-Âge en général, l'exemple de la vie de Benoît était de grande importance. Ce que nous en savons se trouve dans la biographie du Pape Grégoire le Grand, écrite sous la forme d'une série de dialogues. Dans cet ouvrage, Benoît est décrit comme un "homme de Dieu" (*vir Dei*), un homme qui vivait de Dieu et pour Dieu. Benoît est dépeint recevant une foule de gens du voisinage, et quoique n'étant pas prêtre, assumant la tâche de les conduire à la foi par "une prédication continuelle" (*praedicatione continua*). Grégoire écrit aussi que Benoît envoyait les frères à la ville voisine pour exhorter les religieuses qui y habitaient. Toutefois, le passage le plus important pour l'avenir de la Règle est celui que

les *Dialogues* rapportent ensuite : "il (Benoît) écrivit une Règle pour les moines, un ouvrage clair dans sa présentation et remarquable par sa modération" (*discretione praecipuam*). Beaucoup d'historiens pensent que c'est précisément à travers cette phrase de Grégoire le Grand que la Règle de Saint Benoît conquiert son importance dans l'histoire de l'Église et de la civilisation occidentale.

Il faut cependant apporter cet éclaircissement : Benoît ne fonda pas un ordre religieux dans le sens où le firent plus tard St. Dominique ou St. Ignace. Il écrivit "simplement" une Règle, et même dans la Règle il laissa un large champ de possibilités à la discrétion de l'abbé du monastère ; cela montre une vision ouverte et assez "humaine", équilibrée et modérée, de la vie monastique. Quelques exemples peuvent aider à comprendre l'esprit de la Règle de Benoît. En un temps où les Papes eux-mêmes n'étaient pas véritablement élus mais plutôt où le Pape régnant nommait simplement son successeur (et où, selon une pratique générale, dans les monastères, les abbés d'un certain âge désignaient leurs successeurs), Benoît prescrivit que l'abbé soit choisi par élection.

Benoît était de toute évidence un législateur assez humble et modeste. Par exemple, après avoir disposé avec beaucoup de soin l'usage liturgique des psaumes, et rempli dix chapitres de directives détaillées concernant l'ordre de la psalmodie, il ajouta : "Avant tout cependant, nous tenons à dire que, si quelqu'un ne goûte pas cette distribution des psaumes, il en adopte une autre qu'il jugera meilleure" (RB 18, 22). Benoît voulait que l'abbé du monastère fasse preuve d'une modestie semblable dans la conduite de son monastère. Par conséquent, il prescrivit que, pour toute question importante, l'abbé devrait écouter l'avis de tous ses moines, et il ajouta les mots suivants : "Ce qui nous fait dire qu'il faut consulter tous les frères, c'est que souvent Dieu révèle à un plus jeune ce qui est meilleur" (RB 3, 3). La Règle attire l'attention sur le fait que, dans la vie du monastère, toute chose doit être à sa place, que la prière, le travail et le repos doivent être répartis dans un équilibre harmonieux.

Selon la tradition, Benoît mourut en 547, et peu après, en 577, ses moines furent expulsés du Mont-Cassin, et le célèbre monastère ne fut pas restauré avant 170 ans. Les moines de Benoît trouvèrent refuge à Rome, et par conséquent il a été longtemps admis qu'après la mort de Benoît, dans les monastères de Rome, la vie était organisée selon sa Règle. De récentes recherches ont cependant montré que ce n'était pas le cas. En réalité, une époque de "règles mixtes" commença après la mort de Benoît ; la plupart des monastères s'inspiraient de différentes Règles, celle de Benoît incluse. Il apparaît que même les *Dialogues* du Pape Grégoire reflètent un mélange de plusieurs Règles et observances différentes, de telle manière qu'il est assez inexact de parler du Pape Grégoire lui-même comme d'un "Bénédictin".

Assez curieusement, c'est en Angleterre que pour la première fois, vers la fin du VII<sup>ème</sup> siècle, la Règle de Benoît devint le document de base de la vie monastique, fait qui peut être attribué aux éloges du Pape saint Grégoire dans ses *Dialogues* au sujet de la Règle. Un autre pas significatif vers une large adoption de la Règle bénédictine eut lieu au temps de Charlemagne, qui voulait que la vie monastique fût organisée dans son Empire selon des Règles et coutumes identiques. Un autre Benoît, Benoît d'Aniane, était alors en train d'établir la Règle bénédictine comme référence, à travers ses deux

ouvrages sur la vie monastique, d'influence notable, (*Codex Regularum* et *Concordia Regularum*) tous deux étant basés sur "la Règle romaine" de saint Benoît.

Il faut encore mentionner un autre facteur dans la formation de la vie et des coutumes bénédictines : la "cléricalisation" générale de la vie monastique durant le Haut Moyen-Âge. Les prières liturgiques commencèrent à prendre une ampleur jamais atteinte auparavant, tandis que le travail manuel perdait de son importance. Ce fut Benoît d'Aniane qui introduisit ce qu'on appelait "la triple prière" (*trina oratio*), la récitation quotidienne de quinze psaumes, cinq pour les vivants, cinq pour les défunts en général et cinq pour les personnes particulières récemment décédées. Les moines devaient réciter ces quinze psaumes en plus des prières prescrites par la Règle et y ajouter dix psaumes supplémentaires après la prière de la nuit en hiver, et cinq en été. Les délégués de la Cour impériale carolingienne inspectèrent chacun des monastères et imposèrent partout des coutumes et observances identiques.

De semblables tendances se poursuivirent dans les monastères appartenant à la réforme Clunisienne du X<sup>ème</sup> siècle, où la "triple prière" consistait en un ensemble de trente psaumes. Finalement, l'Office Divin récité quotidiennement à Cluny s'accrut au point que chaque jour les moines devaient réciter 215 ou même 240 psaumes. La prière matinale à Cluny (appelée *Prime* ou "première heure") comprenait à elle seule 26 psaumes. L'organisation tout entière de la vie monastique était parvenue à des déformations majeures. Pour donner un exemple notable, les abbés vivant sous la juridiction de Cluny perdirent leur indépendance, laissant comme seul véritable abbé l'Abbé de Cluny, qui prit le titre de *abbas abbatum*.

En réaction à un tel changement, un nouveau mouvement vit le jour en Italie, s'étendant vers le Nord. Sous l'influence de ce mouvement, qui encourageait la vie érémitique et mettait l'accent sur la solitude, la pauvreté et le silence, St. Robert fonda Molesme en 1075. Devenue riche, Molesme retomba rapidement sous l'influence de Cluny, et le monastère s'écarta de ses aspirations primitives. Regardant cette évolution avec consternation, un groupe de moines commença à faire des plans en vue d'une nouvelle fondation, qui put se réaliser en 1098.

#### 4 - LA FONDATION DE CITEAUX SELON L'EXORDIUM CISTERCII ET L'EXORDIUM PARVUM

Ces deux documents ne contiennent aucune indication sur la date à laquelle ils furent composés. Les manuscrits dans lesquels ils survécurent ne sont eux-mêmes datés qu'avec difficulté. Le plus ancien manuscrit contenant l'*Exordium Cistercii* fut écrit aux environs de 1130, tandis que le plus vieux manuscrit contenant l'*Exordium Parvum* est d'une origine un peu plus tardive.

Les deux documents diffèrent beaucoup dans leur jugement sur le monastère de Molesme. *L'Exordium Cistercii*, d'une part, établit ce qui suit d'une manière plus positive :

Comme nous le savons, dans le diocèse de Langres se trouve un monastère, d'une grande renommée, et notable par ses vertus religieuses. Dès ses débuts, la divine bonté l'illustra en peu de temps par les dons de sa grâce, l'ennoblit par des hommes illustres, et le rendit aussi puissant par les biens matériels que célèbre par ses vertus... Ils [les fondateurs de Cîteaux] constatèrent les uns et les autres que si en ce lieu on vivait honnêtement et saintement, néanmoins la Règle qu'ils avaient vouée n'y était pas aussi bien observée que ne l'exigeait leur désir et leur résolution. (EC I)

Dans le texte de *l'Exordium Parvum* d'autre part, nous lisons le passage suivant, plus critique :

Ces hommes [les fondateurs de Cîteaux], lorsqu'ils étaient à Molesme, parlaient souvent entre eux, sous l'influence de la grâce de Dieu, de la transgression de la Règle des Moines du bienheureux Père Benoît, la déploraient et s'en attristaient ensemble; car ils voyaient qu'eux-mêmes et les autres moines avaient promis par une profession solennelle d'observer cette Règle, mais ne la gardaient pas, et se rendaient par conséquent, en toute connaissance de cause, coupables de parjure... Ensuite cet abbé et ses frères, n'oubliant pas leur promesse, résolurent unanimement de tout ordonner en ce lieu [c'est-à-dire Cîteaux] selon la Règle de saint Benoît et de s'y conformer, rejetant tout ce qui s'opposait à cette Règle... (EP III et XV)

Dans plusieurs manuscrits manque le passage "en toute connaissance de cause, coupables de parjure". Mais même sans ces mots, le texte offre un très rude jugement sur Molesme, tandis que *l'Exordium Cistercii* présente un regard substantiellement différent. En tout cas, il apparaît clairement que les moines en chemin vers Cîteaux avaient l'intention de mettre en pratique la Règle de Benoît d'une manière différente de celle de Molesme.

## 5 - LE MOMENT ET LE LIEU DE LA FONDATION DE CITEAUX

En ce qui concerne la date exacte de la fondation, *l'Exordium Cistercii* aussi bien que *l'Exordium Parvum* mentionnent simplement l'année 1098 sans précision supplémentaire. *L'Exordium Magnum* établit que la fondation eut lieu en la fête de St. Benoît, le 21 mars, et que cela coïncidait avec le Dimanche des Rameaux. Mais il faut bien sûr rappeler que cette date précise fut mise par écrit cent ans après l'événement, et que sa signification symbolique est soulignée à dessein dans le texte. On peut en effet se demander quelle était l'opportunité de faire la fondation une semaine avant Pâques.

Quant au lieu précis de la fondation, l'*Exordium Cistercii* contient la description suivante :

"Ils arrivèrent dans un lieu d'horreur et une vaste solitude. Ils jugèrent que cet endroit sauvage convenait fort bien au dessein austère qu'ils avaient déjà conçu dans leur cœur" ((EC I)

La phrase concernant "un lieu d'horreur et une vaste solitude" est une citation biblique du *Deutéronome* (32, 10), aussi elle doit être entendue comme l'expression d'un idéal théologique (le "pèlerinage à travers le désert" après l'Exode) plutôt que comme une description géographique. On trouve une autre description semblable dans l'*Exordium Parvum* :

"Ils se dirigèrent plein d'allégresse vers une solitude appelée Cîteaux, située dans le diocèse de Chalons ; et à cause de l'épaisseur des bois et des fourrés d'épines, elle n'était pas fréquentée par les hommes et n'était habitée que par les bêtes sauvages. En y arrivant, ces hommes de Dieu comprirent que ce lieu était d'autant plus propre à la vie religieuse dont ils avaient conçu l'idée et pour laquelle ils y venaient, qu'il semblait aux séculiers plus méprisable et plus inaccessible. Ils coupèrent et ôtèrent les épais fourrés et les épines et firent une clairière dans les buissons." (EP III).

Les sources contemporaines, toutefois, indiquent que, bien que Cîteaux fut recouvert de forêts, ce n'était pas un lieu entièrement inhabité. En effet, le Comte Raynald, alors propriétaire de ces terres, avait aussi donné aux moines une petite église située sur le domaine, et qui devait avoir été construite à la fois par et pour quelques personnes qui vivaient dans les environs. De plus, il est bien connu qu'une grand-route très fréquentée passait près du lieu même où se situe actuellement le monastère, et l'hypothèse selon laquelle son premier emplacement était plus au Nord n'est pas prouvée jusqu'à présent. Il est donc très probable que les fondateurs ne commencèrent pas leur entreprise dans un lieu réellement désert.

## 6 - SAINT ROBERT, PREMIER ABBE DE CITEAUX

Né vers 1028, à proximité de la Champagne, Robert fonda Molesme en 1075, et il était âgé de 70 ans lorsqu'il conduisit ses vingt et un compagnons à Cîteaux, dont la fondation fut décrite dans un récit donné en 1122-23 par Guillaume de Malmesbury. Selon toutes les indications, la tête du mouvement était Étienne Harding, qui avait été Bénédictin en Angleterre, puis étudiant à Paris et qui, à travers ses voyages en Italie, avait été en contact avec les récents mouvements monastiques de cette région. Fortement influencé par ce qu'il en avait vu, il commença à remettre en cause tout exercice monastique qui n'était pas prescrit ou mentionné dans la Règle : "il commença d'être agité de pressantes questions sur leur raison d'être" (*rationem eorum efflagitare coepit*). Cette attitude conduisit au principe selon lequel, quant aux exercices de la vie

monastique, ils devaient abandonner tout ce qui ne correspondait pas à la Règle de St. Benoît.

Bien que Robert fut l'abbé fondateur, à Cîteaux même, jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, son nom n'était pas mentionné dans la liste des abbés. Cette omission montre clairement que parmi ses propres compagnons, certains furent blessés par le fait qu'après dix-huit mois il était retourné à sa fondation antérieure. Aujourd'hui encore, les Cisterciens parlent de Robert comme d'un fondateur "à moitié", parce qu'il ne persévéra pas dans sa fondation. Par conséquent, son histoire personnelle demeure comme un mystère demandant des éclaircissements.

*L'Exordium Cistercii* est assez bref à son sujet, et *L'Exordium Parvum* ne fait rien de plus que reproduire une lettre d'Hugues, légat du Pape, à l'Archevêque de Langres. Nous y trouvons les brèves directives suivantes : "Nous le [Robert] remettons à votre Dilection, pour que vous le rendiez comme abbé à l'église de Molesme, mais de telle sorte que si, par la suite, sa légèreté coutumière (*solita levitate*) lui faisait de nouveau abandonner cette église..." (EP VII).

Bien sûr, l'expression "légèreté coutumière" exprime une opinion plutôt négative sur son caractère, car elle suggère qu'il était habitué à prendre des décisions non seulement avec facilité, mais encore avec une note d'irresponsabilité. Aussi rude dans son opinion de St. Robert est l'auteur de *L'Exordium Magnum*, qui l'accuse de perdre son zèle monastique. Mais, comme il a été dit plus haut, en 1220, peu de temps après que *L'Exordium Magnum* ait été écrit, Robert fut canonisé (la canonisation fut favorisée par les Cisterciens, pour autant que nous le sachions), et donc les chapitres qui portaient un jugement négatif furent retranchés de toutes les copies suivantes. C'est seulement en 1908 que réapparut un texte du manuscrit original.

## 7 - LE BUT ET LA SIGNIFICATION DE LA FONDATION DE CITEAUX

Bien que la complexité de cette question mérite d'être traitée à part, un des points majeurs concernant le rôle du travail dans le schéma monastique peut être étudié ici rapidement. De nos jours, il est d'usage de définir le programme de la Règle de St. Benoît par l'expression "*ora et labora*". Mais ce que l'on sait moins est que cette phrase ne se trouve pas dans la Règle, et même qu'elle n'a été formulée qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par Maurus Wolters, le fondateur de l'Abbaye bénédictine allemande de Beuron. Benoît lui-même parle du travail manuel dans le chapitre 48 de sa Règle, sa thèse de base étant que "l'oisiveté est ennemie de l'âme". Il ajoute ensuite :

" Si les frères se trouvent obligés, par la nécessité ou la pauvreté, à travailler eux-mêmes aux récoltes, ils ne s'en affligeront point ; c'est alors qu'ils seront vraiment moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, à l'exemple de nos pères et des Apôtres. Que tout néanmoins se fasse avec modération, par égard pour les faibles." (RB 49, 7-9).



St. Benoît était certainement averti de l'enseignement paulinien : "Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus" (2 *Thes.* 3, 11). Néanmoins, il avait également admis les coutumes et opinions de son temps, qui ne considéraient pas le travail des champs comme une occupation convenable pour des moines. En effet, il est intéressant de voir ce que dit à ce sujet la *Règle du Maître* (*Regula Magistri*) – écrit contemporain que St. Benoît connaissait bien, et qu'il avait utilisé fréquemment pour composer sa règle. Son point de vue reflète sans aucun doute la mentalité des moines du VI<sup>ème</sup> siècle en Italie. Selon le chapitre 86 de la *Règle du Maître*, les moines devaient louer leurs terres pour n'avoir pas le souci de les cultiver.

Puis dans le long passage qui suit, deux arguments intéressants sont développés davantage. Dans le premier, l'auteur établit que le travail des champs est une occupation convenable pour ceux qui ne peuvent pas s'occuper des choses spirituelles ; dans le second, que les moines devaient jeûner, et que pour cette raison on ne pouvait pas leur demander le labeur physique que nécessitait le travail des champs. En bref, dans la perspective de ce VI<sup>ème</sup> siècle, on ne doit pas s'attendre à voir se dessiner "une théologie du travail", comme elle serait développée de nos jours. De fait, à ces deux raisons données par la *Règle du Maître*, il faut en ajouter une troisième, basée sur l'environnement sociologique qui prévalait alors dans le monachisme primitif. Laisser le monde derrière soi pour se retirer dans un monastère (*recessus in monasterium*) c'était, dans l'Antiquité tardive, se modeler sur la pratique des nobles qui se retiraient dans leurs domaines champêtres (*secessus in villam*). De plus, comme c'était le cas pour tous les domaines de ce temps-là, les monastères étaient administrés avec l'aide de serviteurs rémunérés pour les travaux physiques.

Par la suite, le statut du travail connut des changements considérables. St. Boniface, par exemple, demandait à ses moines le travail missionnaire, tandis que Charlemagne, dans son "Instruction Générale" (*admonitio generalis*), adressée aux monastères de son Empire, décréta pour chaque monastère l'obligation de diriger une école. C'est ainsi qu'à l'époque carolingienne, les monastères devinrent les centres d'un travail intellectuel intensif, et que les moines furent considérés comme les gardiens de l'héritage culturel. Au temps de St. Benoît d'Aniane, la vie monastique se centra davantage sur la liturgie. Cette préoccupation contribua à la décision de Cluny d'exclure les enfants de ses monastères, même s'ils sont mentionnés de nombreuses fois dans la Règle de St. Benoît. Comme les activités liturgiques occupaient une partie de plus en plus importante de la journée, il n'y avait pas assez de temps pour un travail manuel ou intellectuel sérieux. Ce dernier aspect de la vie monastique fut modifié par les fondateurs de Cîteaux. Non seulement ils introduisirent l'institution des frères convers (et en plus de ceux-ci, ils furent disposés à prendre aussi bien des ouvriers rémunérés), mais ils attendaient de tous les moines qu'ils donnent une part importante de leur temps au travail journalier.

En conclusion, nous ne devons pas imaginer qu'en 1098, la première communauté vivait de la même façon que Benoît sur le Mont-Cassin au VI<sup>ème</sup> siècle. Cîteaux imita Cluny sur un point, et exclut la présence des enfants dans le monastère. De plus, l'institution des frères convers établie à Cîteaux ne pouvait pas s'ajuster parfaitement dans la trame de vie que St. Benoît avait conçue. Néanmoins, tout en conservant un certain nombre de coutumes du temps de St. Benoît d'Aniane, Cîteaux parvint à rétablir une nouvelle harmonie entre prière commune, lecture spirituelle et méditation, et

travail manuel, et c'est l'une de ses réussites spécifiques pour le renouveau de la vie monastique.

Les fondateurs de Cîteaux avaient-ils jamais pensé à "fonder" un nouvel ordre religieux ? Très probablement non. Un tel dessein aurait été anachronique en leur temps. Du reste, ils étaient simplement trop occupés à vivre leur vie.